

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU 20 JUIN 2019

NOMBRE DE CONSEILLERS :

- en exercice 29
- présents 20
- votants par procuration 7
- absents 2
- total des votants 27

x x x

Compte rendu de la séance affiché le 24 juin 2019.

x x x

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi vingt juin, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Lillebonne, légalement convoqué le douze juin, s'est assemblé en session ordinaire dans la salle de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Philippe LEROUX, Maire.

Étaient présents :

M. Philippe LEROUX, Maire,

M. Patrick CIBOIS, Mme Paola MIZAC, Mme Brigitte LEROUX, M. Patrick WALCZAK, Mme Claudine COUTURE, M. Jean-Paul MANGIN, M. Jean-Yves GOGNET, Adjoints,

Mme Martine HERBERT, M. Jean-Marie MOREL, Mme Carole BIGUEUR, M. Damien SIMON, Mme Anne NOËL, M. Frédéric LE PAGE, Mme Bérengère CASTANET (née CADINOT), M. Yoann LAVERNHE, Mme Christine DECHAMPS, Mme Fabienne MANDEVILLE, M. Yann BEUX, Mme Sylvie LEGENTIL, Conseillers Municipaux.

Excusés :

M. Xavier PICAVET	qui donne pouvoir à	M. Jean-Paul MANGIN
M. Romuald HAUCHECORNE	qui donne pouvoir à	M. Jean-Marie MOREL
Mme Fabiola ANQUETIL	qui donne pouvoir à	Mme Carole BIGUEUR
M. Clément FOUTEL	qui donne pouvoir à	M. Yoann LAVERNHE
M. Paul DHAILLE	qui donne pouvoir à	Mme Christine DECHAMPS
M. Kamel BELGHACHEM	qui donne pouvoir à	Mme Fabienne MANDEVILLE
M. Teddy LECLERC	qui donne pouvoir à	M. Patrick CIBOIS

Absents :

Mme Lesline BOIXEL, M. Mourad BETTAHAR, Conseillers Municipaux.

formant la majorité des membres en exercice.

Mme Fabienne MANDEVILLE est nommée, unanimement, secrétaire par le Conseil Municipal à l'ouverture de la séance.

Délibération n°: D.58/06.19

Objet : Sécurité des espaces publics et des bâtiments communaux
Avenant 3

Délibération n°: D.58/06.19

**Objet : Sécurisation des espaces publics et des bâtiments communaux
Avenant 3**

Monsieur MANGIN rappelle que lors de sa séance du 20 septembre 2018, le Conseil Municipal a autorisé la signature du marché de sécurisation des espaces publics et des bâtiments communaux avec la société A2SI pour un montant de 500 213,05 € H.T, soit 600 255,67 € T.T.C.

Pendant la réalisation des travaux, il est apparu nécessaire d'apporter les modifications suivantes au marché :

- la mise en place d'un visiophone dans la salle 115 de l'hôtel de ville et dans le bureau de Monsieur le Maire, et le remplacement d'un visiophone extérieur sur l'hôtel de ville ;
- l'équipement d'un contrôle d'accès supplémentaire pour le bureau du centre de supervision urbaine ;
- le passage de la fibre optique pour la maison de l'enfance et de la famille ;
- l'ajout de 4 boîtiers enroleurs de badges (permettant la lecture, la programmation, l'activation et la désactivation des badges),
- modification des travaux de voirie pour permettre le passage de réseaux.

Le coût de ces travaux s'élève à 16 691,45 € H.T., soit 20 029,74 € T.T.C., avec une incidence financière de + 3,34 %.

Aussi, au regard de ce qui précède,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2122-22 et L1414-4,

Vu le Code de la Commande Publique,

Considérant les deux premiers avenants précédemment intervenues au marché d'un montant total de 28 977,18 € H.T., soit 34 772,61 € T.T.C., précédemment signé,

Considérant que le cumul de ces avenants entraîne une augmentation de 9,13% du montant initial du marché et l'obligation de soumettre l'avenant n°3 pour avis à la Commission d'Appel d'Offres,

Considérant que cette commission, réunie le 10 juin 2019, a émis un avis favorable,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de valider l'avenant n°3 au marché de l'entreprise A2SI pour un montant en plus-value de 16 691,45 € H.T., soit 20 029,74 € T.T.C,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer cet avenant avec la société A2SI.

**DELIBERATION ADOPTÉE PAR 23 VOIX POUR (22 ELUS DE LA MAJORITE ET
M. YANN BEUX, ELU DE L'OPPOSITION « COMMUNISTE ET REPUBLICAIN »)
ET 4 ABSTENTIONS (M. PAUL DHAILLE, MME CHRISTINE DECHAMPS, MME FABIENNE
MANDEVILLE, M. KAMEL BELGHACHEM, ELUS DE L'OPPOSITION DE GAUCHE).**

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
Et ont les membres présents signé au registre après lecture.



Par extrait certifié conforme,
le Maire de Lillebonne,



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS ET ACCORDS-CADRES

EXE10

AVENANT N°3

A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

VILLE DE LILLEBONNE

Hôtel de Ville
BP 20071
76170 LILLEBONNE

B - Identification du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

ASSI
393 rue des Manets
ZAC des Champs Fleurys
76520 FRANQUEVILLE SAINT PIERRE

C - Objet du marché public ou de l'accord-cadre.

■ Objet du marché public ou de l'accord-cadre :

Sécurisation des espaces publics et des bâtiments communaux

■ Date de la notification du marché public ou de l'accord-cadre : Le 1^{er} novembre 2018

■ Durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre : 6 mois

■ Montant initial du marché public ou de l'accord-cadre :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant annuel HT : 500 213,05 euros
- Montant annuel TTC : 600 255,67 euros

D - Objet de l'avenant.

■ Modifications introduites par le présent avenant :

- la mise en place d'un visiophone dans la salle 115 de l'hôtel de ville et dans le bureau de Monsieur le Maire, et le remplacement d'un visiophone extérieur sur l'hôtel de ville ;
- l'équipement d'un contrôle d'accès supplémentaire pour le bureau du centre de supervision urbaine ;
- le passage de la fibre optique pour la maison de l'enfance et de la famille ;
- l'ajout de 4 boîtiers enroleurs de badges (permettant la lecture, la programmation, l'activation et la désactivation des badges),
- modification des travaux de voirie pour permettre le passage de réseaux.

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public ou de l'accord-cadre :

NON

OUI

Montant de la modification :

Montant HT : 16 691,45 euros

Montant TTC : 20 029,74 euros

E - Signature du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

Pour l'Etat et ses établissements :

(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A Lillebonne, le

■ **En cas de remise contre récépissé :**

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de
notification copie du présent avenant »

....., le A

■ **En cas d'envoi en lettre recommandé avec
accusé de réception :**

*(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé
par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)*

■ **En cas de notification par voie électronique :**

*(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente
notification par le titulaire du marché public ou de
l'accord-cadre.)*

